

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 7 février 2022

Délibération n° CP-2022-1163

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 3ème

Objet : Travaux de rénovation et réhabilitation des cuves 3 et 4 du Vinatier - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

Rapporteur : Madame Anne Groperrin

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 janvier 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jérôme Bub

Affiché le : mardi 8 février 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Commission permanente du 7 février 2022**Délibération n° CP-2022-1163**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 3ème

Objet : Travaux de rénovation et réhabilitation des cuves 3 et 4 du Vinatier - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 janvier 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Rappel du contexte

Dans le cadre de la nouvelle politique publique de l'eau potable, définie dans le document cadre de novembre 2012, la Métropole de Lyon a décidé de reprendre en charge les travaux de génie civil sur les ouvrages qui étaient préalablement confiés aux exploitants.

Un risque majeur pour la sécurité des agents d'Eau du Grand Lyon a été relevé sur les cuves 3 et 4 du réservoir du Vinatier. Lors du nettoyage de ces cuves, il a été relevé que des morceaux de béton tombent de la sous-face de la dalle.

Suite à ce constat, un diagnostic du génie civil des cuves 3 et 4 du réservoir du Vinatier a été réalisé par le cabinet Merlin en mars 2021. Les résultats montrent que la sous-face de la dalle, la radier et le vide-sanitaire sont dégradés et présentent de nombreux défauts (épaufrures, aciers oxydés apparents, éclats de bétons, etc.). Ces cuves doivent être réhabilitées à court terme.

Le marché à bons de commande en génie civil sera utilisé car il est adapté à ce type de travaux et permet de répondre à l'urgence. De plus, des travaux similaires ont déjà été réalisés avec ce marché : réhabilitations des cuves de Saint-Clair, Vancia, Semailles, Crépieux et la Duchère.

II - Rappel de la description du projet

Le projet consiste à réhabiliter les parties des cuves 3 et 4 présentant de fortes dégradations pouvant remettre en question leur rôle et nécessitant une intervention à court terme : la sous-face de la dalle, la radier et le vide-sanitaire.

III - Objectif

L'objectif de ce projet est de réhabiliter les cuves 3 et 4 du réservoir du Vinatier pour permettre de :

- garantir la qualité de l'eau mise en distribution,
- garantir la sécurité des agents d'Eau du Grand Lyon lors du nettoyage des cuves,
- maintenir le bon état du patrimoine.

IV - Coût financier

Le nouveau coût global du projet au budget annexe des eaux, se décompose comme suit :

Montant déjà individualisé (en € HT)	Demande d'autorisation de programme complémentaire travaux (en € HT)	Coût total du projet (en € HT)
100 000	1 900 000	2 000 000

Les frais de fonctionnement seront imputables à la régie publique de l'eau potable ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux de rénovation et réhabilitation des cuves 3 et 4 du Vinatier situées sur la Commune de Lyon 3ème.

2° - Décide l'individualisation partielle complémentaire d'autorisation de programme P20 - Eau potable, pour un montant de 1 900 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux sur l'opération n° 1P20O9139, selon l'échéancier prévisionnel suivant : 1 900 000 € HT en travaux en 2022.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisé est donc porté à 2 000 000 € HT au budget annexe des eaux en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 100 000 € HT à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220207-275007-DE-1-1 Date de télétransmission : 8 février 2022 Date de réception préfecture : 8 février 2022
